

NOTICE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT¹

Pour la rédaction de la notice, il convient de tenir compte du contenu minimal défini au point **A** ci-dessous et du formulaire visé au point **B** aux pages suivantes.

A. L'article D.67 §3 de la partie décrétele du Livre 1^{er} du Code de l'environnement prévoit ce qui suit :

« La notice d'évaluation des incidences comporte au minimum les informations suivantes :

- Une description du projet comportant des informations relatives à son site, à sa conception et à ses dimensions ;
- Les données nécessaires pour identifier et évaluer les effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement ;
- Une description des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants et, si possible, pour y remédier ;
- Une esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par le demandeur ou l'auteur de projet, et une indication des principales raisons du choix de ce dernier eu égard aux effets sur l'environnement ;
- Un résumé non technique des points mentionnés ci-dessus.

Lorsque le projet concerne une installation ou une activité reprise sur la liste visée à l'annexe 3 du Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, la description du projet visée au 1^o comporte en tout cas :

- Des renseignements généraux et notamment les données éventuelles relatives au terrain concerné reprises dans la banque de données de l'état des sols visée à l'article 10 du décret relatif à la gestion des sols et les valeurs applicables, en ce compris les concentrations de fond au sens du même décret ;
- Un historique du site et, le cas échéant, de l'exploitation en cours ;
- Des renseignements géologiques, hydrauliques et hydrogéologiques ; »

Il est important de souligner que le présent document reprend entre autres la forme et contenu minimum de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement tels que déterminés par le Gouvernement sur base de l'article D.67 du Code de l'Environnement ; qu'il ne dispense pas dès lors le demandeur de permis ou son auteur de projet de fournir toutes les informations utiles à la bonne exécution par l'autorité délivrante de l'application des articles D.64 et D.66 §1^{er} du même Code.

¹ Annexe 1 de l'AGW du 4 juillet 2002 portant exécution du décret du 11 mars 1999 et organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région Wallonne y compris les adaptations requises suite à une décision du Conseil d'Etat du 15/02/2013.

B. L'annexe VI de la partie réglementaire du Livre 1^{er} du Code de l'environnement prévoit ce qui suit :

Forme et contenu minimum de la notice I d'évaluation des incidences sur l'environnement visés à l'article 67 § 1^{er} de la partie décréteale.

1. DEMANDEUR

Nom(s) :
Prénom(s) :
Qualité :
Rue et n° :
CP et commune :
N° de téléphone :
Mail :
Date de la demande :

2. PRÉSENTATION DU PROJET

2.1. Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.) :

.....

2.2. Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc.) :

.....

2.3. Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage, etc.) :

.....



Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.)

3. SITUATION EXISTANTE DE DROIT EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE

3.1. Joindre en annexe et indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou le périmètre du (des) terrain(s) :

Parcelle(s) situé(s) en zone(s)

3.2. Indiquer la destination du (des) terrain(s) au Guide Communal d'Urbanisme (GCU) :

Parcelle(s) situé(s) en sous-aire(s)

3.3. Indiquer la destination du (des) terrain(s) au Schéma de Développement Communal (SDC) :

Parcelle(s) situé(s) en zone(s)


3.4. Le cas échéant, indiquer la destination du terrain au Schéma d'Orientation Local (SOL)² :

.....

² Biffer les mentions inutiles et compléter la (les) zone(s) le cas échéant.

3.5. Le terrain est-il situé :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • Dans un lotissement non périmé ? | OUI | NON |
| • Dans un lotissement qui a acquis valeur de SOL (ancien RUE au CWATUP) ? | OUI | NON |
| • Dans un permis d'urbanisation (PUr) non périmé ? | OUI | NON |
| • Dans un permis d'urbanisation (ou lot d'un PUr) qui a acquis valeur de SOL (ancien RUE au CWATUP)? | OUI | NON |
| • Dans un périmètre de protection ? | OUI | NON |
| • A proximité (= moins de 50 mètres) d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique, d'un bien repris à l'inventaire du patrimoine, d'un bien inscrit sur une liste de sauvegarde ? | OUI | NON |
| • À proximité (= moins de 50 mètres) d'un arbre et/ou d'une haie remarquable ? | OUI | NON |
| • Dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites NATURA 2000 ? | OUI | NON |
| • À proximité (= moins de 500 mètres) d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites NATURA 2000 ? | OUI | NON |
| • Dans un périmètre d'application du Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) ? | OUI | NON |
| • Dans un périmètre de remembrement urbain ? de rénovation urbaine ? de revitalisation urbaine ? de site à réaménager ? | OUI | NON |

→  Si oui pour un ou des point(s), précisez le type et/ou la référence :

.....

4. DESCRIPTION DU SITE AVANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.1. Relief du sol et pente du terrain naturel³ :

- Inférieure à 6%
- Entre 6% et 15%
- Supérieure à 15%

4.2. Nature du sol⁴ :

.....

4.3. Occupation du sol autre que les constructions existantes⁵ :

.....

4.4. Présence de nappes phréatiques, de points de captage :

.....

4.5. Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

.....

³ Biffer les mentions inutiles

⁴ Terre arable, argile, remblai, schiste, etc.

⁵ Friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide, etc.

4.6. Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels :

.....

4.7. Evaluation sommaire de la qualité biologique du site :

.....

4.8. Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

.....

4.9. Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, téléphone, télédistribution, etc.) : si oui, préciser quel(s) équipement(s)

.....

4.10. Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI NON


4.11. Présence d'un site archéologique ? OUI NON

4.12. Présence d'un site Natura 2000, de réserves naturelles ou forestières ? OUI NON

S'il échet, détaillez :


5. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1. Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols dans l'atmosphère ? OUI NON

-  Si oui, indiquez :
- La nature :
 - Le débit :


5.2. Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides :

- Dans les eaux de surface ? OUI NON
- Dans les égouts ? OUI NON
- Sur ou dans le sol ? OUI NON

-  Si oui, indiquez :
- La nature⁶ :
 - La quantité⁷ :

5.3. Le projet supposera-t-il des captages :

- En eau de surface ? OUI NON
- En eaux souterraines ? OUI NON

-  Si oui, indiquez :
- La dénomination du point de captage :
 - La quantité :


5.4. Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

.....

⁶ Eaux usées, eaux pluviales, eaux de refroidissement, eaux industrielles, boues, etc.

⁷ En EH (Equivalent-Habitant) pour les eaux usées, en m2 de toitures pour les eaux pluviales

5.5. Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI NON

→  Si oui, indiquez :

- Le type de nuisance :
- De façon permanente ou épisodique :

5.6. Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

- Pour le transport de produits :
- Pour le transport de personnes :
- Localisation des zones de parking :
- Localisation des pipe-lines, s'il y en a :

5.7. Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI NON

5.8. Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI NON

5.9. Intégration au cadre bâti et non bâti : risque d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation) :

.....

5.10. Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc.) :

.....

5.11. Risques d'autres nuisances éventuelles :

.....

5.12. Modification sensible du relief du sol (voir R.IV.4-3 du CoDT) :

Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

5.13. Boisement et/ou déboisement :

.....

5.14. Nombre d'emplacements de parking :

.....

5.15. Impact sur la nature :

.....

5.16. Construction ou aménagement de voirie :

.....

5.17. Epuration individuelle⁸ :

.....

⁸ Type d'installation et capacité en EH

6. JUSTIFICATION DES CHOIX ET DE L'EFFICACITÉ DES MESURES PALLIATIVES OU PROTECTRICES ÉVENTUELLES OU DE L'ABSENCE DE CES MESURES

.....

7. MESURES PRISES EN VUE D'ÉVITER OU DE RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT

7.1. Les rejets dans l'atmosphère :

.....

7.2. Les rejets dans les eaux :

.....

7.3. Les déchets de production :

.....

7.4. Les odeurs :

.....

7.5. Le bruit :

.....

7.6. La circulation :

.....

7.7. L'impact sur le patrimoine naturel :

.....

7.8. L'impact paysager :

.....

8. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION QUI ONT ÉTÉ EXAMINÉES PAR L'AUTEUR D'ÉTUDE D'INCIDENCES OU PAR LE DEMANDEUR ET UNE INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX DE CE DERNIER, EU ÉGARD AUX EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT⁹

.....

9. RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE DES POINTS 2 À 8 CI-DESSUS¹⁰

.....

Date + signature du (des) demandeur(s) :

Signature de l'auteur de projet :

⁹ En la matière, il convient d'avoir égard à la jurisprudence du Conseil d'Etat qui considère « qu'en toute hypothèse, l'examen de la possibilité d'une solution alternative n'a de sens que si la localisation choisie par l'auteur du projet - et non par l'autorité administrative - se heurte à des objections sérieuses liées au bon aménagement des lieux. » Voir C.E. n° 210 607 du 21 janvier 2011.

¹⁰ Sauf dans le cas où l'évidence du dossier ne nécessite pas ce résumé, le demandeur du permis prenant le risque seul d'évaluer la non-nécessité de non-production du résumé.